



**DIRECTION DU SERVICE DU GREFFE
ET DES ARCHIVES**

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 1324-2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la greffière de la Ville de Contrecœur, que lors de la séance ordinaire du **19 mars 2024**, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

« Règlement numéro 1324-2024 modifiant certaines dispositions du règlement 1178-2019 constituant le comité consultatif de développement durable et des changements climatiques »

Le présent règlement a pour objet :

- Le présent règlement a pour objet de modifier certaines dispositions afin de faciliter l'obtention de candidatures et à maintenir un quorum lors de la planification de rencontre et de modifier des termes pour qu'ils soient en adéquation avec le nouveau titre du règlement.

QUE lesdits règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

QUE toute personne intéressée peut consulter les règlements numéros 1324-2024, sur le site Internet de la Ville et fait suite au présent avis ou par consultation à la mairie de Contrecœur, 5000, route Marie-Victorin, Contrecœur, durant les heures normales d'ouverture de bureau ou sur demande par courriel au greffe@ville.contrecoeur.qc.ca.

Attesté à Contrecœur, ce 8 avril 2024



Me Magalie Hurteau,
Greffière